CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE

WINDHOEK (NAMIBIE), 4 – 7 AVRIL 2016

RÉUNION MINISTÉRIELLE

7 AVRIL 2016

RAPPORT

PARTIE I - INTRODUCTION

1. LIEU, DATE ET PARTICIPANTS

1.1 La Conférence ministérielle sur la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique a été conjointement organisée par le gouvernement de la Namibie, la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à Windhoek en Namibie du 4 au 7 avril 2016 en deux réunions.

1.2 La réunion d'experts de la Conférence s'est tenue du 4 au 6 avril 2016 et la réunion ministérielle, le 7 avril 2016. La Conférence a réuni plus de 220 participants, dont des représentants d'États africains, d'organisations internationales et régionales, des partenaires du développement de l'industrie et d'autres parties prenantes. La liste des participants figure en **Appendice D**.

2. OBJECTIF DE LA CONFÉRNCE

2.1 L'objectif principal de la Conférence était de renforcer l'engagement politique global des États africains envers le succès de la mise en œuvre du Plan AFI SECFAL, qui servira ainsi de soutien à un cadre grâce auquel les États africains, les États donateurs, les organisations et l'industrie pourront coordonner leurs activités en vue de garantir la mise en œuvre efficace des mesures de sûreté de l'aviation et de facilitation.

2.2 La Conférence ministérielle avait pour objectif d'adopter une Déclaration sur la sûreté de l'aviation et la facilitation de l'aviation en Afrique, ainsi que des cibles connexes seront ensuite présentées au Sommet des chefs d'États et de gouvernements de l'UA pour acceptation, ce qui reviendra à obtenir l'engagement politique ultime souhaité pour l'ensemble du continent.

3. OUVERTURE DE LA RÉUNION

3.1 La Conférence ministérielle sur la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique a été ouverte par Madame Saara Kuugongelwa-Amadhila, Première ministre de la Namibie. Dans son discours d'ouverture, elle a souligné l'importance de la sécurité pour le développement de tous les secteurs de l'économie, notamment le transport aérien et le tourisme. Elle a aussi reconnu la vulnérabilité de l'aviation civile en Afrique face aux menaces émergentes comme les cybermenaces et autres actes d'intervention illicite et souligné que la mise en œuvre du Plan AFI SECFAL jouera un rôle important dans les progrès à court et long termes en matière de sûreté de l'aviation et de facilitation.

3.2 Le représentant de la Commission de l'UA, M. David Kajange, a quant à lui rappelé cette réalité qui veut que ce siècle ait connu une nouvelle vague nouvelles formes brutales de terrorisme, y compris l'utilisation d'aéronef comme outil d'intervention illicite contre l'aviation. En outre, le mode opératoire des terroristes modernes dont le suicide est la norme plutôt que l'exception, présente un défi redoutable pour les intervenants dans le domaine de la sûreté aérienne, surtout dans le secteur du transport aérien qui constitue une cible plus attractive en raison de sa vulnérabilité élevée et son potentiel à faire d'énormes dégâts et de nombreuses victimes. Il a confirmé que la Commission de l'UA mettra tout en

œuvre pour soumettre les résolutions de la Conférence, y compris la Déclaration et les cibles de la sûreté de l'aviation et de la facilitation en Afrique au prochain sommet des Chefs d'État et de gouvernement au mois de juillet 2016 pour adoption.

3.3 Le Président du Conseil de l'OACI, le Dr. Olumuyiwa Benard Aliu, a relevé que les incidents récents constituent la preuve que l'aviation est et demeure une cible de choix pour les terroristes et la politique globale et le cadre réglementaire sont mieux adaptés à cet aspect de l'actuel contexte de risques dynamique. Il a informé la réunion que cette réponse a été rendue possible par le solide engagement de l'OACI envers la sûreté de l'aviation et la facilitation, ce qui a aussi permis aux États membres de tirer davantage profit du renforcement des capacités et des activités ciblées d'assistance technique aux États et constitue une des grandes priorités de l'OACI dans le cadre de son initiative intitulée «Aucun pays laissé de côté».

3.4 Il a informé la Conférence que cet événement constitue un tournant dans l'évolution de la sûreté de l'aviation civile et la facilitation en Afrique et au-delà, le Plan AFI SECFAL servant de cadre de coordination des efforts et activités des États africains, des organisations et de l'industrie coordonnent.

3.5 Le Président de la CAFAC a remercié tous les délégués pour avoir consacré leurs ressources et leur précieux temps pour assurer le succès de cette importante conférence dédiée à l'amélioration de la sûreté de l'aviation et la facilitation dans la Région AFI. Il a en outre réitéré l'engagement de la CAFAC envers la sécurité de l'aviation et la facilitation à travers les activités du Groupe régional de la sûreté de l'aviation et de la facilitation (RASFG-AFI).

3.6 Le Président du Comité de pilotage du Plan AFI SECFAL a présenté de manière détaillé l'historique du Plan, avec un accent sur l'engagement du Comité envers la mise en œuvre effective du Plan grâce aux efforts concertés de toutes les parties prenantes.

3.7 Les partenaires au développement et les Parties prenantes, y compris le Comité de lutte contre le terrorisme, l'Union européenne, l'Organisation mondiale des douanes, la Chine, la Malaisie, l'Indonésie, l'Arabie saoudite, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), les Émirats arabes unis, les États-Unis, l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA) et l'Association du transport aérien international (IATA) ont fait des observations et des exposés au soutien du Plan AFI SECFAL, et promis une collaboration continue.

PARTIE II – QUESTIONS DE PROCÉDURE

4. ÉLECTION DU BUREAU ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4.1 La réunion a élu la Namibie, le Burkina Faso et l'Ouganda respectivement aux fonctions de président, vice-président et rapporteur.

4.2 La réunion a examiné et adopte le projet d'ordre du jour. Ce dernier figure en **Appendice B**.

PARTIE III - DÉLIBÉRATIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

5. VUE D'ENSEMBLE DE LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET DE LA FACILITATION EN AFRIQUE

Situation de la sûreté de l'aviation et de la facilitation en Afrique

5.1 Les ministres ont pris note de la situation de la sûreté de l'aviation et de la facilitation en Afrique du point de vue de l'OACI, de la CAFAC et de la Commission de l'UA telle que présentée par les experts. La situation décrite par l'OACI souligne les grands défis et les progrès accomplis. Un accent particulier a été mis sur les résultats du Programme universel d'audits de la supervision de la sécurité en Afrique en comparaison avec les résultats mondiaux, un résumé du Plan AFI SECFAL, les cibles connexes, notamment le calendrier de sa mise en œuvre et les efforts déployés en Afrique pour le renforcement des capacités.

5.2 LA CAFAC a souligné les défis et les grandes questions concernant la sûreté de l'aviation et a facilitation en Afrique dans l'atténuation des menaces nouvelles et émergentes contre l'industrie de l'aviation; le renforcement des capacités et rétention du personnel chargé de l'AVSEC; mise en œuvre des aspects de l'Annexe 9 liés à la sûreté - sûreté du fret, concept de contrôle de sûreté unique; modernisation des équipements de sûreté; la gestion des risque et échange d'informations; coordination et utilisation de la réserve d'experts AVSEC en Afrique; détachements des experts pour le renforcement de la CAFAC; non-participation aux réunions consacrées à l'AVSEC; réseau des points de contact en sûreté de l'aviation (PoC); et approbation en temps utile des règlements.

5.3 La Commission de l'Union africaine a présenté une note de travail sur l'état d'avancement de ses activités relatives à la sûreté de l'aviation en Afrique, en particulier celles mises en œuvre dans le cadre du partenariat Union européenne/Afrique pour les infrastructures. La présentation met en exergue le projet élaboré pour appuyer le sous-secteur du transport aérien et les applications de services par satellite en Afrique; ce projet comporte des composantes portant sur la sécurité de l'aviation, la sûreté de l'aviation, et les systèmes de navigation aérienne basés sur le satellite.

5.4 La Commission de l'UA a demandé à la Conférence de réfléchir à un cadre susceptible de permettre au projet pilote d'ajouter de la valeur au Plan AFI SECFAL en mettant en œuvre la Déclaration et les Cibles sur la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique. On pourrait y parvenir en définissant la voie à suivre pour faciliter l'appropriation par les États africains du résultat final du projet grâce à la continuité des services requis, et la conception d'un cadre de coordination des principaux partenaires et parties prenantes en vue de renforcer la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique.

5.5 Il a été conclu qu'à l'avenir, un bon cadre de communication soit créé sur un projet aussi important de renforcement des capacités, afin de sensibiliser les États membres de l'Union africaine, et d'élaborer les critères d'identification des États prioritaires ayant bénéficié du projet. Les résultats du projet de la Commission de l'UA seront examinés en vue d'une continuité dans d'autres pays par le biais de diverses initiatives qui seraient menées par des parties prenantes et des partenaires intéressés. La participation des communautés économiques régionales et de la CAFAC, qui sont membres du Comité de pilotage de tels projets est encouragée.

Stratégie du programme OACI d'identification des voyageurs(TRIP)

5.6 Les objectifs de la stratégie TRIP de l'OACI, la coopération et la coordination entre les divers acteurs, et les avantages de la stratégie TRIP à cet égard pour la sûreté de l'aviation et la facilitation ont été présentés. Un accent été mis la nécessité de sécuriser et de protéger le système de délivrance des documents sources, et à l'utilisation par les États de la base de données d'INTERPOL sur les documents de voyage perdus ou volés (SLTD).

Répertoire des clés publiques (RCP)

5.7 L'OACI a souligné que le RCP est un élément essentiel du Programme d'identification des voyageurs (TRIP) de l'OACI et un outil vital pour le contrôle frontalier, permettant d'assurer une lecture et une vérification sûres et efficaces des documents de voyage lisibles à la machine (DVLM). Le RPC offre un système organisé, simple, sûr et avantageux du point de vue coûts-efficacité pour le partage de renseignements validés et à jour figurant dans les clés publiques, ce qui permet d'éviter le processus compliqué d'échange de certificats entre États.

5.8 Le nombre croissant d'États participants ainsi que la réduction significative des droits d'inscription et de participation ont été soulignés. Néanmoins, l'écart significatif entre le nombre d'États qui délivrent des passeports électroniques et ceux dont les noms figurent dans le RCP signifie que les avantages du RCP ne sont pas pleinement réalisés. Il a été souligné que les investissements consentis par un État pour mettre au point un passeport électronique risquent de n'avoir qu'une faible valeur ajoutée voire aucune si cet État ne participe pas au RCP.

5.9 L'OACI a expliqué que les États peuvent s'affilier au RCP avant même que de délivrer des DVLM électroniques, de sorte qu'ils peuvent bénéficier de son utilisation pour valider les passeports électroniques existants des États qui font partie du RCP, et qu'ils garantissent par là-même que leurs propres passeports électroniques sont établis conformément aux lignes directrices publiées.

Renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV)

5.10 L'évolution récente de l'Annexe 9 relativement aux renseignements préalables concernant les voyageurs et sur les avantages offerts, ainsi que sur les avantages des RPCV interactifs (RPCV-I) a été présentée par l'OACI. Elle a clarifié la définition des renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV), et expliqué le système de données et de transmission des RPCV, la politique et les règlements sur les RPCV, le RPCV-I, ainsi que le cadre réglementaire des RPCV, en soulignant tout particulièrement les avantages des RPCV.

5.11 Les inquiétudes liées à la garantie qui pourrait être offerte pour la protection des données des passagers et la nécessité de modifier les cadres règlementaires nationaux pour mettre en œuvre les RPCV ont été soulevées. L'OACI a informé les délégués que les données doivent être intégrées dans les exigences RPCV pour assurer leur protection. Des explications ont été également fournies au sujet de l'harmonisation des règlements nationaux avec les dispositions figurant dans les directives sur les RPCV adressées aux États qui décident de mettre en œuvre les RPCV.

6. PARTENAIRES OU PARTIES PRENANTES SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE

La Commission européenne/Conférence européenne de l'aviation civile (CE/CEAC)

6.1 La CE présente une note de travail sur le projet de sûreté de l'aviation civile (CASE). Il a pour objet principal de parer à la menace du terrorisme contre l'aviation civile en relevant le niveau de sûreté de l'aviation dans les États partenaires par le biais d'activités de renforcement des capacités. Il a été lancé le 1er novembre 2015. D'une durée de quatre ans (2015-2019), ce projet prévoit des activités de renforcement des capacités destinées aux pays partenaires d'Afrique et de la Péninsule d'Arabie. Il est financé par l'Union européenne (UE) et mis en œuvre par la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC). Le Président prend note de la présentation et il encourage les États et la CAFAC à participer au projet CASE. Les ministres ont pris note de la présentation de la CE.

Renforcement de la sûreté de l'aviation en Afrique — Cellule régionale française d'assistance à la sûreté de l'aviation civile (CRASAC)

6.2 Les ministres ont accueilli avec intérêt la présentation de l'historique du Programme d'assistance de la France à la sûreté de l'aviation en Afrique et le compte rendu de l'évaluation que la CRASAC a réalisée de l'incidence du programme, en soulignant les défis rencontrés ainsi que certains de ses succès.

Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL

6.3 Les ministres ont été sensibilisés sur la prévention d'actes d'intervention illicite en recourant à des informations et à des données sur le terrorisme. L'Organisation a informé la réunion que la sûreté de l'aviation est liée à la sécurité des documents de voyage, à la gestion de l'identification et aux contrôles frontaliers et qu'elle ne peut être traitée isolément. Les documents de voyage volés et perdus sont des éléments très précieux pour les terroristes et les criminels internationaux. INTERPOL a indiqué qu'elle est encouragée par le Groupe d'experts de la facilitation de l'OACI qui recommande que les États membres fournissent rapidement des informations à inclure dans la base des données RPCV d'INTERPOL, et utilisent aussi cette base de données aux points d'entrée et de sortie de leurs territoires. Un accent a été mis sur le fait que l'utilisation frauduleuse de documents de voyage par les terroristes et les criminels constitue une menace pour la sûreté.

Meilleures pratiques de collaboration mondiale pour lutter contre les actes d'intervention illicite en aviation en Afrique — Présentation des États-Unis d'Amérique

6.4 Les ministres ont pris note des informations fournies par les États-Unis (représentés par la TSA) dans un exposé sur les meilleures pratiques de collaboration mondiale pour lutter contre les actes d'intervention illicite contre l'aviation en Afrique, décrivant les menaces qui visent actuellement l'aviation civile, les méthodes d'exécution et les contremesures correspondantes.

Conseil international des aéroports (ACI)

6.5 Les ministres ont noté avec intérêt les avantages du Programme d'excellence de l'ACI (APEX) en matière de sûreté, qui vise à promouvoir une exploitation plus sécurisée des aéroports dans le monde, en sollicitant l'appui des États pour sa mise en œuvre.

Association du transport aérien international (IATA)

6.6 Les ministres ont été sensibilisés sur les activités visant à faire progresser la sûreté de l'aviation et la facilitation, en soulignant ses initiatives clés (Fast Travel, Cargo Capacity Building et Emerging Threats) de renforcement de la sûreté et de la facilitation dans l'industrie de l'aviation civile, et elle demande que ces dernières soient incluses dans le Plan AFI SECFAL. La réunion a proposé que les communautés économiques régionales s'occupent du processus d'invitation, pour éviter le doublement des efforts, ainsi que d'autres activités qui constituent un problème pour les budgets nationaux.

Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA)

6.7 L'AFRAA a présenté sa démarche relative au renforcement de la sûreté de l'aviation et de la facilitation en Afrique. Elle a prié instamment les États de consulter de façon collaborative les parties prenantes de l'industrie pour l'élaboration de règles et de politiques futures. Les États qui n'ont pas ratifié le Protocole de Montréal de 2014 sur les passagers indisciplinés, entre autres, ont été encouragés vivement à le faire. L'AFRAA a exhorté aussi toutes les parties prenantes à collaborer et à coopérer étroitement afin de renforcer l'efficacité des systèmes de sûreté et à travailler ensemble sous les auspices de l'OACI pour lutter contre les cybermenaces visant la sûreté. Les ministres ont pris note des problèmes et des recommandations présentés par l'AFRAA.

7. PLAN AFI SECFAL

Présentation du Plan AFI SECFAL

7.1 Le Secrétariat du Plan AFI SECFAL a donné des précisions sur les objectifs et le programme du Plan AFI SECFAL et sur les avantages globaux découlant du renforcement durable de la sûreté et de la facilitation de l'aviation en Afrique. L'OACI a invité la réunion à appuyer l'adoption d'une Déclaration et des Cibles connexes pour la sûreté de l'aviation et la facilitation, en vue de protéger l'aviation civile en Afrique contre toute vulnérabilité face aux actes d'intervention illicite, notamment les actes terroristes; à démontrer un solide engagement politique et technique envers le renforcement des capacités, notamment en application des Annexes 9 et 17; et à partager les ressources, les expériences et les informations, à l'appui du Plan AFI SECFAL.

Groupe régional de la sûreté de l'aviation et de la facilitation (RASFG)

7.2 La CAFAC a mis en lumière les activités menées par le passé afin de créer un Groupe régional de sûreté, conformément à la décision de la Conférence des ministres africains des Transports de l'Union africaine (CAMT II), tenue à Luanda (Angola), d'établir un Groupe de la sûreté de l'aviation et de la facilitation (RAFSG-AFI) sous les auspices du Plan AFI SECFAL. Il a été noté que le Groupe de travail AVSEC existant de la CAFAC a été la base sur laquelle le RASFG-AFI a été établi. La CAFAC a demandé instamment à la réunion d'envisager que la sûreté de l'aviation prenne en compte le Plan AFI et les processus AFI-CIS et qu'elle s'y conforme dans sa phase de développement afin d'obtenir effectivement la participation des organisations internationales et régionales et des États membres.

7.3 Les États ont exprimé leur volonté ferme d'appuyer le Plan AFI SECFAL et l'établissement du RASFG. De plus, ils ont encouragé la création d'une base de données sur les experts africains et rappellent qu'il faut renforcer la synergie pour éviter les doubles emplois.

8. DÉCLARATION ET CIBLES POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION

8.1 La Conférence adopté la Déclaration de Windhoek et les Cibles connexes lors de cette réunion, avec un accent sur la nécessité de se conformer et d'une mise en œuvre efficace de la Politique africaine de l'aviation civile, et des SARP de l'OACI, ainsi que l'amélioration de la supervision pour l'atteinte des cibles. (La Déclaration et les Cibles de Windhoek figurent en **Appendices B** et **C**).

8.2 La Déclaration et les cibles connexes concernant la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique seront soumis au prochain Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement pour adoption afin d'obtenir ainsi l'engagement politique ultime souhaité pour l'ensemble du continent.

9. ATELIER

9.1 Les ministres ont pris note du résultat de l'atelier organisé pendant la Conférence au cours duquel ont eu lieu des présentations et des délibérations sur l'initiative de l'OACI intitulée «Aucun pays laissé de côté», sur le contexte de risques en Afrique, sur les mécanismes régionaux de coopération pour la sûreté et sur le RCP. L'atelier a permis de souligner certains des défis que le terrorisme présente pour les États, notamment en ce qui concerne la menace des MANPADS et la radicalisation de la jeunesse, ainsi que les obligations en matière de lutte contre le terrorisme découlant de la Résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité de l'ONU.

10. QUESTIONS DIVERSES

10.1 Il a été recommandé aussi qu'un mécanisme d'exécution de la Déclaration et des Cibles soit établi sous les auspices du Plan AFI SECFAL.

PARTIE IV – CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

11. La Conférence a été clôturée par Alpheus. G. !Naruseb, ministre namibien des Travaux publics et des Transports. Il remercié tous les ministres et les délégués pour la confiance placée en sa personne et en son pays, ainsi que l'honneur d'avoir présidé la Conférence.

Conférence ministérielle sur la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique

Windhoek (Namibie)

4 - 7 avril 2016

ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME DE TRAVAIL

SESSION MINISTERIELLE

Jeudi, 7 avril 2016*

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

Maître de Cérémonies: Hon. Sankwasa James Sankwasa, Vice-Ministre de Travaux public et Transport

08H00	Arrivée des invites et participants
08H05	Arrivée de Membres du Corps Diplomatique
08H10	Arrivée de l'honorable Membres du Parlement
08H15	Arrivée de l'honorable Ministres africains
08H20	Arrivée de l'honorable Laura McLeod-Katjirua, Gouverneur de la région de Khomas
08H25	Arrivée de Madame Margaret Mensah-Williams, Présidente du Conseil National
08H30	Arrivée de l'honorable Dr. Peter Katjavivi, President de l'Assemblé National
08H35	Arrivée de M. Peter Shivute, Guarde de Sceau
08H40	Arrivée de l'honorable Netumbo Nandi-Ndaitwah, Vice Premier Ministre
08H45	Arrivée de Très Honorable Madame Saara Kuugongelwa-Amadhila, Premier Ministre de la république de Namibie
08H50	Hymne National et de l'UA
08H55	Divertissement par Ponti
09H00	1) Message de bienvenue par *Hon. Alpheus G.!Naruseb, Ministre de travaux public et Transport*
09H05	2) Discours par *M. Hany El Adawy, President de la CAFAC*
09H10	3) Discours par *Dr. Bernard Aliu, President du Conseil de l'OACI*
09H15	4) Discours par *M. David Kajange, Union Africaine*
09H20	5) Présentation du conférencier d'honneur par *Hon. Alpheus G.!Naruseb, Ministre de Travaux public et Transport*
09H45	6) Discours d'ouverture par *S.E. Dr. H. Geingob, Président de la république de*

	Namibie (prononcé par le Très Honorable le Premier Ministre)
09H50	Hymne de l'UA et National
09H55	*Divertissement par Ponti*
	PHOTO DE GROUPE – CHEFS DE DELEGATION SEULEMENT
10H00 - 10H30	Pause café
10H30-10H40	Déclarations par les Ministres africains et assimilés
10H40 - 11H05	Déclarations par les partenaires 1) Chine 2) Indonésie 3) Malaisie 4) EAU 5) EUA 6) UE 7) CNUCED 8) OMD
11H05-11H10	a) Election du Bureau
	b) Adoption de l'ordre du jour
11H10-12H10	a) Présentation du rapport de la session d'experts b) Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle et cibles c) Divers
12H10-13H30	Pause dejeuner
13H30-13H45	Questions de procedure
13H45-14H45	Séance de travail
14H45-16H00	CEREMONIE DE CLOTURE

*Remarque : au besoin, la Conférence ministérielle se poursuivra sur une demi-journée le vendredi 8 avril 2016.

Annexe B

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE

7 AVRIL 2016

WINDHOEK (RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE)

DÉCLARATION DE WINDHOEK SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE

DÉCLARATION DE WINDHOEK SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE, 7 AVRIL 2016

Nous, Ministres africains chargés de la sûreté de l'aviation civile et de la facilitation, réunis à Windhoek (République de Namibie), le 7 avril 2016, à l'occasion de la Conférence ministérielle sur la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique organisée par la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) sous les auspices de la Commission de l'Union africaine;

Ayant présente à l'esprit la Convention relative à l'aviation civile internationale, signée à Chicago le 7 décembre 1944;

Ayant présent à l'esprit l'acte constitutif de l'Union africaine (UA) adopté à Lomé (Togo) le 11 juillet 2000, en particulier ses articles 14, 15 et 16, qui confient à la Commission de l'Union africaine le rôle de coordination des secteurs du transport, de la communication et du tourisme;

Tenant compte du Traité instituant la Communauté économique africaine, signé à Abuja (Nigéria), en juin 1991;

Tenant compte de la Convention de l'Organisation de l'Unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme adoptée à Alger (Algérie) le 14 juillet 1991 et entrée en vigueur le 6 décembre 2012, qui définit les conditions requises pour la création, par la Commission de l'Union africaine, d'un cadre de réponse complète et efficace aux menaces en constante évolution qui pèsent sur le continent, notamment le secteur de l'aviation civile;

Tenant compte du Programme d'action 2063 de l'Union africaine qui appelle notamment à mettre en œuvre la Décision de Yamoussoukro en vue de la création d'un marché africain unique du transport aérien, à adopter un passeport africain délivré par les pays africains, en tirant parti de l'évolution vers les passeports électroniques à l'échelle mondiale, et à abolir l'exigence de visa pour tous les ressortissants africains dans tous les pays d'Afrique à l'horizon 2018;

Ayant présente à l'esprit la troisième Conférence des ministres de l'UA en charge du transport aérien tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), du 7 au 11 mai 2007, sur le thème « Créer un espace aérien unique, sécuritaire et sûr pour le développement et l'intégration de l'Afrique », qui a adopté la Déclaration sur la sûreté de l'aviation en Afrique qui a été approuvée par la suite par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'UA à Accra (Ghana), le 29 juin 2007, en vertu de la décision EX.CL/Dec.359 (XI), et complétée par une politique spécifique figurant dans la Politique africaine de l'aviation civile adoptée par la deuxième Conférence des ministres des transports de l'UA, tenue à Luanda (Angola), du 21 au 25 novembre 2011, sur le thème « Renforcer le secteur des transports pour stimuler l'intégration économique de l'Afrique » approuvée en vertu de la décision EX.CL/Dec.682 (XX) par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'UA tenue à Addis-Abeba du 23 au 27 janvier 2012;

Tenant compte des liens étroits entre les objectifs stratégiques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Agenda 2030 des Nations Unies sur le développement durable, notamment dans la reconnaissance que l'aviation sûre et sécuritaire, ainsi que la connectivité mondiale contribuent fortement au développement socio-économique.

Ayant présente à l'esprit la troisième Conférence des ministres africains en charge du transport aérien de l'UA tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) du 7 au 11 mai 2007, qui a adopté la Déclaration sur la sûreté de l'aviation en Afrique qui a été approuvée par la suite par l'Assemblée de l'UA en juin 2007;

Ayant présente à l'esprit la Déclaration d'Abuja sur la sûreté de l'aviation civile en Afrique adoptée le 13 avril 2010 par les ministres en charge de la sûreté de l'aviation ainsi que des organisations régionales et internationales, dans laquelle ils affirment leur engagement à prévenir toutes les formes d'interventions illicites contre l'aviation civile, en s'attachant particulièrement à contrer les menaces terroristes visant l'aviation civile;

Tenant compte de la Conférence régionale sur la sûreté de l'aviation tenue à Dakar (Sénégal) les 17 et 18 octobre 2011, au cours de laquelle les États africains ont salué le rôle de chef de file de l'OACI et décidé d'intensifier leur coopération afin de renforcer la sûreté de l'aviation;

Ayant présents à l'esprit la Politique africaine de l'aviation civile adoptée par la deuxième Conférence des ministres africains chargés des transports de l'UA à Luanda (Angola), le 25 novembre 2011, ainsi que les stratégies et les engagements contenus dans la Déclaration, qui ont par la suite été approuvés par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement à Addis-Abeba le 27 janvier 2012;

Tenant compte de la réunion des ministres africains chargés des transports, tenue à Luanda (Angola) du 21 au 25 novembre 2011, au cours de laquelle les ministres ont examiné la question de la sûreté de l'aviation et se sont accordés sur plusieurs autres questions, notamment la nécessité de créer un groupe régional de sûreté de l'aviation et d'établir au Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme une unité de recherche antiterroriste chargée de coordonner la mise en œuvre de la Déclaration et de la feuille de route d'Abuja;

Tenant compte de la nouvelle constitution de la CAFAC, une agence spécialisée de l'Union africaine, qui est entrée provisoirement en vigueur le 11 mai 2010;

Ayant présent à l'esprit le rôle du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en tant que cadre pour le développement de l'Afrique;

Tenant compte des résolutions suivantes du Conseil de sécurité: 1373 (2001) *sur la menace à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes*, 1624 (2005) *sur les menaces à la paix et à la sécurité internationales*, et 2178 (2014) *sur les menaces à la paix et à la sécurité internationales imputables aux combattants terroristes étrangers*;

Ayant présents à l'esprit les divers programmes, objectifs et buts actuels de l'OACI dans le cadre de sa campagne Aucun pays laissé de côté (NCLB);

Considérant que le Plan régional de mise en œuvre complet pour la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique (Plan AFI SECFAL) a été soutenu à l'unanimité par les États à la réunion sur la sûreté de l'aviation de l'AFI tenue à Dakar (Sénégal), le 28 mai 2014, entériné par la CAFAC lors de sa 24e session plénière extraordinaire tenue du 1er au 4 juillet 2014 à Dakar (Sénégal), et approuvé par le Conseil de l'OACI comme programme de l'OACI à sa 203e session le 29 octobre 2014;

Considérant l'importance de la sûreté de l'aviation et de la facilitation dans le développement de l'industrie du transport dans le monde et leur impact sur le développement économique national, en particulier en Afrique;

Considérant l'impérieuse nécessité d'améliorer continuellement la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique, et la nécessité de trouver d'urgence des solutions immédiates et durables aux faiblesses de la sûreté de l'aviation;

Félicitant l'OACI pour son assistance technique continue à l'Afrique, y compris la mise en place du Plan AFI SECFAL et l'appui accordé à la CAFAC dans la création du Groupe régional de sûreté de l'aviation et de facilitation (RASFG-AFI);

Ayant examiné le rapport des experts qui se sont réunis à Windhoek (Namibie) du 4 au 6 avril 2016.

Préoccupés par:

1. Les récentes attaques terroristes visant l'aviation civile;

2. Les obstacles à surmonter pour protéger l'aviation civile internationale dans un environnement difficile en matière de sûreté;

3. Les pouvoirs de coercition insuffisants accordés à l'autorité appropriée désignée pour la supervision de la sûreté de l'aviation;

4. Les ressources financières insuffisantes allouées à l'élaboration et à la mise en œuvre efficaces de la législation de base et des règlements relatifs à la sûreté de l'aviation et à la facilitation;

5. Les capacités et compétences nationales insuffisantes pour faire face à la précarité de l'environnement de sûreté, au problème des zones de conflit, aux menaces nouvelles et émergentes, y compris les menaces internes, et aux activités d'insurgés et de groupes criminels transnationaux;

6. Les niveaux insuffisants de mise en œuvre effective des éléments cruciaux d'un système de supervision de la sûreté de l'aviation, du respect des SARP de l'OACI ayant trait aux Annexes 17 et 9 de l'OACI, et de mise en œuvre des plans d'action correctrice des États;

7. Le manque de programmes nationaux efficaces : Programme national de sûreté de l'aviation civile (NCASP), Programme national de formation à la sûreté de l'aviation civile (NCASTP), Programme national de gestion de la qualité de la sûreté de l'aviation civile (NCASQCP) et Programme national de facilitation du transport aérien (NATFP);

8. Le manque de comités nationaux de sûreté de l'aviation et de facilitation du transport aérien fonctionnels et les obstacles à la création d'un mécanisme national de coordination pour la facilitation;

9. La faiblesse de la culture de sûreté et de facilitation;

10. Le nombre insuffisant de professionnels de la sûreté de l'aviation compétents/qualifiés;

11. Le faible niveau de participation des États au Répertoire de clés publiques (RCP);

12. Les obstacles à l'harmonisation et à l'intensification des efforts d'assistance et du renforcement des capacités;

13. Les orientations et la formation insuffisantes pour la mise en œuvre des dispositions de l'Annexe 9 — *Facilitation*;

14. Les systèmes et les outils insuffisants de lecture et de vérification efficaces et sécurisées des documents de voyage lisibles à la machine (DVLM) aux frontières, y compris l'utilisation du Répertoire de clés publiques (RCP) et de la base de données des documents de voyage perdus ou volés (SLTD) d'Interpol;

15. La lenteur dans la mise en œuvre des exigences de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité en ce qui concerne le contrôle aux frontières et la sûreté de l'aviation, y compris l'utilisation de l'information préalable sur les voyageurs (IPV) ; et

Rappelant:

1. L'importance du transport aérien dans le développement économique du continent, en particulier l'augmentation connexe des interactions entre les personnes et la création de richesse découlant des diverses formes d'échanges ainsi facilitées;

2. Le rôle de l'OACI dans la promotion du développement de l'aviation civile internationale;

Réaffirmant:

1. L'urgente nécessité de mettre en œuvre des stratégies nationales, régionales et continentales sur la sûreté de l'aviation et la facilitation sur le continent en vue de promouvoir l'aviation comme mode de transport viable renforçant le développement et l'intégration de l'Afrique;

2. La nécessité d'appliquer pleinement le mémorandum de coopération entre la Commission de l'Union africaine, la CAFAC et l'OACI;

Accueillant avec satisfaction les diverses initiatives des organisations du secteur sur le continent et celles des communautés économiques régionales et des partenaires;

Nous nous engageons à:

1. Garantir un engagement politique aux plans national, régional et continental en matière de sûreté de l'aviation et de facilitation;

2. Respecter les obligations de nos États ayant trait à la sûreté de l'aviation et à la facilitation dans le cadre de la Convention relative à l'aviation civile internationale (Convention de Chicago), et notamment à veiller à la supervision efficace de la sûreté de l'aviation;

3. Veiller à la mise en œuvre des objectifs de politique, des engagements, des règlements et des stratégies ayant trait à la sûreté de l'aviation et à la facilitation adoptés dans le cadre de la CAFAC;

4. Veiller à ce que la sûreté de l'aviation soit dûment prise en compte dans les plans nationaux de développement des États;

5. Accélérer la création et le renforcement d'autorités appropriées ayant une indépendance suffisante pour ce qui est de la supervision réglementaire de la sûreté de l'aviation;

6. Garantir des financements viables et d'autres ressources en vue de la supervision efficace de la sûreté de l'aviation et de la mise en œuvre de cette sûreté et des mesures connexes;

7. Veiller à la mise en œuvre des dispositions des Annexes 17 et 9 de l'OACI relatives à l'établissement de Comités nationaux de la sécurité de l'aviation civile (NCASC) et de Comités nationaux de facilitation du transport aérien (NATFC);

8. Veiller au développement de programmes nationaux viables dans les États, notamment : Programme national de sûreté de l'aviation civile (NCASP), Programme national de formation à la sûreté de l'aviation civile (NCASTP), Programme national de gestion de la qualité de la sûreté de l'aviation civile (NCASQCP) et Programme national de facilitation du transport aérien (NATFP):

9. Appuyer la mise en œuvre efficace de la Stratégie d'assistance à la sûreté aérienne et de renforcement des capacités de l'OACI ainsi que du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sûreté et la facilitation en Afrique (Plan AFI SECFAL);

10. Veiller à la résolution à temps des préoccupations significatives de sûreté (SSeC) et des faiblesses déterminées par la méthode de surveillance continue du Programme universel d'audits de sûreté (USAP-CMA) et à l'augmentation progressive du taux de mise en œuvre effective (EI) des huit éléments cruciaux OACI de la supervision de la sûreté de l'aviation au moins jusqu'à la moyenne mondiale;

11. Promouvoir la mise en place d'options en libre-service aux aéroports pour accélérer l'acheminement des passagers afin d'éviter les foules dans les zones vulnérables;

12. Veiller à la mise en œuvre effective des exigences de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité en ce qui concerne le contrôle aux frontières et la sûreté de l'aviation, y compris l'utilisation de l'information préalable sur les voyageurs (IPV);

13. Veiller à inclure dans le Plan AFI SECFAL la base de données d'Interpol sur les documents de voyage perdus ou volés (SLTD);

14. Appuyer et encourager l'extension du système mondial de communication sécurisée d'Interpol (I-24/7) au-delà du Bureau central national (BCN) et, ce qui est encore plus important, aux points de contrôle aux frontières pour l'accès et l'utilisation efficace de la base de données SLTD;

15. Assurer la coordination avec les autorités compétentes pour retirer de la circulation tous les passeports non lisibles à la machine;

16. Accroître l'utilisation effective du réseau de points de contact (PoC) de l'OACI en matière de sûreté de l'aviation en vue du partage de l'information en temps réel;

17. Veiller à assurer la disponibilité et la rétention d'un nombre suffisant de professionnels compétents/qualifiés de la sûreté de l'aviation et de la facilitation;

18. Mettre des ressources à la disposition de la CAFAC pour lui permettre de jouer efficacement ses rôles en matière de sûreté de l'aviation et de facilitation;

19. Coordonner avec les autorités compétentes pour mener des évaluations de risque sur les menaces visant l'aviation civile;

20. Coopérer et collaborer sur les plans régional et bilatéral en vue de partager l'information et de fournir de l'assistance technique;

21. Promouvoir la coopération sous-régionale dans le domaine de la formation en matière de sûreté de l'aviation et de facilitation.

Décidons:

1. D'adopter les objectifs en matière de sûreté de l'aviation et de facilitation figurant en annexe à la présente déclaration et d'assurer la mise en œuvre du Plan AFI SECFAL de l'OACI visant à renforcer la sûreté de l'aviation et la facilitation de manière durable;

2. De charger le secrétariat de la CAFAC d'établir des mécanismes efficaces de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports dans le cadre de la présente Déclaration;

3. De prendre les mesures nécessaires pour ratifier toutes les conventions internationales sur la sûreté de l'aviation et la facilitation;

4. D'assurer une participation active de tous les ministres concernés aux réunions de haut niveau sur la sûreté de l'aviation et la facilitation ; et

5. D'assurer une participation active à tous les événements de l'OACI et de la CAFAC visant à promouvoir la sûreté de l'aviation et la facilitation;

Appelons solennellement l'OACI, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale (BM) et tous les partenaires et organismes de développement de l'aviation civile à soutenir les programmes de sûreté de l'aviation et de facilitation de l'UA;

Engageons instamment les États africains et les communautés économiques régionales à renforcer la coopération dans le sous-secteur du transport aérien;

Engageons instamment les États qui fabriquent les matériels et les logiciels de facilitation et de sûreté de l'aviation à éliminer toutes les restrictions à la vente et à l'exportation de ces matériels et logiciels afin de protéger l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite;

Appelons les États africains à fournir des ressources et à soutenir la mise en œuvre du Plan AFI SECFAL de l'OACI;

Prions la Commission de l'UA de soumettre la présente déclaration à la prochaine Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'UA pour approbation.

Faite et adoptée à Windhoek (République de Namibie), le 7 avril 2016.

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE

WINDHOEK (NAMIBIE), 4 – 7 AVRIL 2016

CIBLES EN MATIÈRE DE SÛRETÉ DE L'AVIATION ET DE FACILITATION EN AFRIQUE

L'amélioration progressive tant du niveau de mise en œuvre effective (EI) des éléments cruciaux des systèmes de supervision de la sûreté de l'aviation des États en appliquant les normes et pratiques recommandées applicables de l'OACI, que de la facilitation des voyages en mettant en œuvre les décisions de l'Union africaine et les politiques et recommandations de l'OACI, est essentielle au développement du transport aérien et à la croissance économique. Aussi est-elle nécessaire pour veiller à ce que:

1. le niveau minimal de la moyenne mondiale de mise en œuvre effective des éléments cruciaux soit atteint par au moins 50 % des États africains d'ici 2017, par 75 % d'entre eux d'ici 2020 et par l'ensemble de ces États d'ici la fin de 2023;

2. des mesures appropriées soient prises immédiatement et en priorité pour répondre à toutes les préoccupations significatives de sûreté (SSeC) existantes de la région, et que toute nouvelle SSeC soit résolue dans un délai de 3 mois;

3. des autorités appropriées aux rôles clairement définis et dotées de ressources durables soient désignées pour remplir les fonctions de supervision de la sûreté de l'aviation et de la facilitation dans au moins 50 % des États africains d'ici 2017 et dans tous les États africains d'ici la fin de 2020;

4. d'ici la fin de 2017, tous les États aient élaboré et approuvé les programmes nationaux suivants: le Programme national de sûreté de l'aviation civile (NCASP), le Programme national de gestion de la qualité de la sûreté de l'aviation civile (NCASQCP), le Programme national de formation en sûreté de l'aviation civile (NCASTP) et le Programme national de facilitation du transport aérien (NATFP);

5. tous les États établissent des comités nationaux de sûreté de l'aviation civile (NCASC) et des comités nationaux de facilitation du transport aérien (NATFC) fonctionnels d'ici la fin de 2020;

6. des processus de gestion des risques en matière de sûreté tenant compte de l'État du contexte de risque de l'OACI et des procédures d'intervention d'urgence soient établis dans tous les États d'ici la fin de 2020;

7. tous les États adhèrent au réseau OACI de points de contact en sûreté de l'aviation (PoC) d'ici la fin de 2017;

8. tous les États élaborent des politiques appropriées d'attraction, de développement et de maintien des ressources humaines d'ici la fin de 2017;

9. tous les États acquièrent des capacités durables de formation en matière de sûreté de l'aviation et de facilitation d'ici la fin de 2023 ; il peut s'agir notamment d'adapter les cours existants aux besoins locaux, d'élaborer des programmes de formation en matière d'apprentissage mixte et en ligne, et de former des concepteurs de cours;

10. tous les États ne délivrent que des passeports lisibles à la machine (PLM), conformément au Doc 9303 de l'OACI – *Documents de voyage lisibles à la machine*, et s'assurent du retrait de la circulation de tous les passeports non lisibles à la machine d'ici la fin de 2017;

11. tous les États investissent dans l'amélioration des sources fondamentales de données fiables, comme les systèmes d'enregistrement et de statistiques d'état civil, et établissent des procédures de communication des informations relatives aux documents de voyage volés, perdus et révoqués aux fins d'inclusion dans la base de données sur les documents de voyage volés ou perdus (SLTD) d'Interpol d'ici la fin de 2020;

12. au moins 50% de tous les États délivrent uniquement des documents de voyage lisibles à la machine (DVLM) aux réfugiés et personnes apatrides d'ici la fin de 2017 et tous les États d'ici la fin de 2020;

13. le taux d'adhésion de tous les États au Répertoire de clés publiques (RCP) s'élève à au moins 30 % d'ici la fin de 2017, au moins 70 % d'ici la fin de 2020 et 100 % d'ici la fin de 2023;

14. tous les États introduisent dans leurs législations nationales respectives une disposition sur les renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) conforme à la norme reconnue à l'échelle internationale (PAXLST) pour la transmission de RPCV d'ici la fin de 2020;

15. tous les États prennent des mesures appropriées, d'ici la fin de 2023, pour renforcer leur aptitude à réaliser des évaluations de risques en matière de sûreté afin de protéger l'aviation civile contre tout scénario de menace possible, notamment (la liste n'est pas exhaustive) au moyen d'engins explosifs improvisés (EEI) portés par des personnes, de systèmes antiaériens portables (MANPADS), d'EEI dans le fret, de menaces endogènes, etc.;

Annexe D

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE

(WINDHOEK, NAMIBIE, 4 A 7 AVRIL 2016)

APPENDICE D - LISTE FINALE DE PARTICIPANTS

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
ETATS AFRICAINS			
1.	**Angola**	Rui Carreira (Representing the Minister)	Deputy Director of National Institute of Civil Aviation
2.		Silvestre Guido Castelbranco	Minister Counsellor Charge d'Affaires
3.		Maria Van Dunem	Second Secretary Angola Embassy
4.		Francisco Cristovao Neto	Chief Department Facilitation Division Director National Institute of Civil Aviation
5.		Feliciana dos Santos	Press Attache Angola Embassy

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
6.		Darciohucas	Press Attache Assistant
7.	**Benin**	Bertin IYANI BONIFACE (Representing the Minister)	Directeur Général Agence Nationale de l'Aviation Civile 01 B.P. 305 Route de l'Aéroport Cotonou, Bénin
8.		Léandre OLIHIDE,	Directeur de la Sûreté et de la Facilitation ANAC Benin 01BP 305 Cotonou Route Aéroport
9.	**Botswana**	Tshenolo Mabeo	Minister
10.		Neill Att	Permanent Secretary
11.		Geoffrey P. Moshabesha	Chief Executive Officer Civil Aviation Authority of Botswana Plot 61920, Letsema Office Park Fairgrounds P.O. Box 250 Gaborone, Botswana
12.		Dimakatso Radimapo	First Secretary Political Botswana High Commission Namibia
13.		Moses B. Leselwa	Aviation Security and Facilitation Oversight Gaborone, Botswana

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
14.		Jacob Thebenala	Aviation Security Ministry of Transport and Communications
15.	**Burkina Faso**	Souleymane SOULAMA	Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité routière Ouagadougou Burkina Faso
16.		Moumouni Dieguimde	Representative of Burkina Faso on the Council of ICAO Suite 15.30
17.		Abel Sawadogo	Directeur Général de L'Agence Nationale de L'Aviation civile Direction Générale de l 01 B.P. 1158 Ouagadougou 01 Burkina Faso
18.		Salamato DOUMOUNIA	Head of Security and Facilitation Service in ANAC-BF
19.	**Congo**	Serge Florent DZOTA	Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) B.P. 128 Brazzaville, République du Congo
20.		William Linguissi	Charge D'Affaires A.I
21.		Louis Serge NANGHO	Attaché à l'aviation civile et météorologie Civil Aviation and Meteorology Adviser

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
22.		Boris Romeo Makaya BATCHI	Directeur du transport aérien Director Air Transport
23.	**Cote d'Ivoire**	Silue Sinaly	Director Civil Aviation
24.		KONDO John Akouba Rosalie Christelle	Sous-Directeur du Contrôle de la Sûreté et de la Facilitation à l'ANAC
25.	**Democratic Republic of Congo**	Jean Tshiumba Mpunga (Representing the Minister)	Autorité de l'Aviation Civile 117, Bld du 30 Juin, Bld SCTP (ex ONATRA) Kinshasa/Gombe République démocratique du Congo
26.		NSIYE IPAN N'SONDEY	Directeur et Coordonnateur National de la Surveillance Autorité de l'Aviation Civile
27.		Jean-Rick Biaya Kadiebwe	Second Counsellor
28.		J.C. Mbwankiem	DRC, Embassy
29.		Ernest Ilang'ikwa Bonkaniya	Ministry of Transport

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
30.	**Djibouti**	Abdoulrahman Hassan Ali	Airport Security Manager
31.	**Egypt**	Sherif Fathy	Minister of Civil Aviation
32.		Ehab Amawy	Undersecretary for Minister's Technical Bureau Ministry of Civil Aviation of Egypt
33.		Eslam Mohamed	Security Guard Egyptian Government
34.		Bassem Samy	Under-Secretary for International and Internal Affairs
35.		Mahmoud Mohamed Ali Ahmed	Head of Aviation Security Egypt Civil Aviation Authority Egypt
36.		Medhat Ismail Desouk	General Manager for Aviation Security
37.	**Eritrea**	Saleh Omar Abdu	Ambassador of State of Eritrea to South Africa and Countries of Southern Region
38.	**Gabon**	Oyane Obame Rosine	Chef Service Surete Haute Autorite

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
39.		Soungou Romuald	Directeur de la Surete/Facilitation ANAC Gabon
40.	**Ghana**	Joyce Bawa Mogtari	Deputy Minister of Transport
41.		Theophilus Tawiah	Ghana Civil Aviation Authority Ghana
42.		Hugh - Tamakloe Ellis	Director, Ministry of Transport
43.		Abdulai Alhassan	Deputy Director - General (F&A) Ghana Civil Aviation Authority
44.		Kennedy Agyapong Affum	AVSEC Operations Manager
45.	**Kenya**	Iya Jillo Gababo	Manager Kenya Civil Aviation Authority P.O. Box 30163 00100 Nairobi, Kenya
46.		Tom Adala	Head Strategy & Research National Counter Terrorism Centre (NCTC)
47.		Gerald Mongare Atunga	Head of Department Communication & Media Aviation Security & Certification National Counter Terrorism Centre

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
			(NCTC)
48.	**Lesotho**	Tsoeu Phineas Mokeretla	Honourable Minister
49.		Malerato Mary Khoeli	Principal Secretary
50.		Letsoaka H. Sekonyela	Airport General Manager Department of Civil Aviation P.O. Box 629 Maseru, Lesotho
51.		Masechaba G. Mohapi	Chief Airport Security Officer Department of Civil Aviation P.O. Box 629 Maseru, Lesotho
52.	**Libya**	Mohamed S. Sayeh Eltayf	Representative of Libya on the Council of ICAO Suite 16.47
53.		Otman Salem	Charge d'affaires of the Libyan Embassy in Namibia
54.	**Madagascar**	Aubrey REDIA	Secrétaire Général de l'Aviation Civile de Madagascar et représentant de Monsieur le Ministre du Tourisme, des Transports et de la Météorologie

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
55.		Alice Ravaoarisao	Inspecteur Auditeur national en Sûreté
56.	**Malawi**	Ellen Liganga	Director of Airports Police Security
57.		McDennis Mulula	Operations Office KIA Police
58.	**Mali**	Salif Diallo	Director General Mali – ANAC
59.	**Mozambique**	Joao Martins de Abreu	Chairman and Chief Executive Officer Institute for Civil Aviation of Mozambique Alameda do Aeroporto P.O. Box 227, Maputo, Mozambique
60.		Manuela Rebelo	Vice Minister of Transportation
61.		Faisal Omar Remane	AVSEC Inspector
62.		Avelino Carlos dos Santos Chiche	Director for Security of Transport Ministry of Transport & Comminication MTC Av Marteres de Inhaminga Maputo, Mozambique

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
63.		Carlos Alfredo Nuvunga	TALSEC National Coordinator Maputo Mozambique
64.	**Namibia**	Alpheus G !Nasureb	Minister of Works and Transport
65.		Pendukeni Iivulu Ithana	Minister of Home Affairs
66.		Angeline Simana Paulo	Director Directorate of Civil Aviation Ministry of Works and Transport Adolf Hertzog Street Private Bag 12003 Ausspannplatz, Windhoek, Namibia
67.		M.N. Hitenanye	
68.		Ndjibuh	Commandant AF School
69.		Wendy Mueller	Chief, AVSEC Security Inspector Directorate of Civil Aviation Adolf Hertzog Street Private Bag 12003 Ausspannplatz, Windhoek, Namibia
70.		David Nanyemba	
71.		A. Gairiseb	Aviation Security Inspector

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
72.		Peterson Tjitemisa	
73.		E. Murangi	
74.		Ndjibu	Commandant AF School
75.		Tel Kallawi	Namibia Airports Company (NAC)
76.		Garden Elliot	National Senior Legal Office DCA, Namibia
77.		Dennis Gaingeb	
78.		Herman Uushona	Namibia - INTERPOL
79.		Martin Shilongo	Deputy Director - DAAI
80.		Lumbololo Cosmos	
81.		Amadhila Petrus	
82.		Ndjene PIC	
83.		C. Gundu	
84.		Tobias Gunzel	
85.		Reinhard Haoseb	
86.		N.J. Tjiriange	
87.		Eddie K. Haiduwa	
88.		Laina Ndafapawa Andreas	

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
89.		Tobias Gunzer	
90.			Director of Aircraft Accident Investigation
91.			Deputy Director – AAI
92.		Oskar V. Plichta	Ministry of Aircraft Accident Investigation DAAI
93.		Thomas Hipondoka Herman	Aircraft Accident Investigator DAAI
94.		Julian Gouws	
95.		Louise Stols	Project Coordinator Projet NAM14801
96.		Kristina L. Dores	Chief AGA Namibia
97.		C.T. Seinelo	
98.		T.H. Herman	
99.		H. Hamunyela	
100.		Else Ndapandula Chen	
101.		Morenas Margaux (Intern)	EU Delegation to Namibia
102.		Hafeni Mweshikwa	Namibia Aircraft Accident Investigation

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
103.		K. Makuni	Director Quality Assurance - GATS
104.		Hellen Kapiya	Air Namibia
105.	**Niger**	Seydou Yaye Amadou	Directeur General de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) Niger B.P. 727 Niamey, Niger (Representing the Minister)
106.		Nagassou Mouniratou Issoufou	Chef de Departement Sûreté et Facilitation de l'Aviation Civile de l'ANAC Niger
107.	**Nigeria**	Hadi Sirika	Minister
108.		Martins Emeka Nwafor	Representative of Nigeria on the Council of ICAO Suite 14.70
109.		H. Musa	Director, Air Transport Management Federal Ministry of Transportation (Aviation)
110.		Muhtar Usman	Director General Nigerian Civil Aviation Authority
111.		T. Alkali	Director Safety & Tech Policy Ministry of Transportation (Aviation)

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
112.		Rotimi Arogunjo	Nigeria Civil Aviation Authority House Murtala Muhammed Ikeja, Lagos
113.		Peter Amasa	Nigeria Civil Aviation Authority House Murtala Muhammed Ikeja, Lagos
114.		Maryam Ismail	Special Assistant (Admin) Minister
115.	**Rwanda**	Desire Gumira	Chief of AVSEC
116.	**Senegal**	Adama Niang	Director of Security and Facilitation
117.	**Seychelles**	Gilbert Faure	Chief Executive Officer Seychelles Civil Aviation Authority Victoria, Mahe, Seychelles
118.		Barbara Seuffe	AVSEC Training Manager Seychelles Civil Aviation Authority Victoria, Mahe, Seychelles
119.	**Sierra Leone**	Leonard Balogun Koroma	Minister of Transport & Aviation 7th Floor Youyi Building, Brookfields FREETOWN, Sierra Leone
120.		V.E.O Spaine	Chairman, Board of Directors Sierra Leone Civil Aviation Authority

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
121.		Abu Bakarr Kamara	Director General Sierra Leone Civil Aviation Authority
122.	**Somalia**	Ali Ahmed Jama	Minister of Transport and Civil Aviation
123.		Osman Burale	Chief Aviation Security
124.	**South Africa**	Dipuo Elizabeth Peters	Minister of Transport 159 Struben Street Forum Building Private Bag X193, Pretoria 00101 Pretoria 0001, South Africa
125.		Mankopane Daniel Tshepo Peege	Representative of South Africa on the Council of ICAO Suite 10.20
126.		Poppy Khoza	Director of Civil Aviation
127.		Luvuyo Gqeke	Executive: Aviation Security
128.		Kgakgamatso Motebe	PA to the Minister
129.		Lumka Lubisi	Department of Transport South Africa
130.		Levers Mabaso	Acting Chief Director Aviation Safety and Security

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
131.		Lucky T. Mathebula	
132.	**Sudan**	General Yousif Ibrahim Ahmed Omer	Deputy Director General
133.		Kamil Mahmoud Mohamed Ali	AVSEC Director
134.		Sami Mohamed Eamin Ahmed	AT – FAL – Head Section
135.	**Swaziland**	Lindiwe T. Dlamini	Minister for Public Works and Transport P.O. Box 58 Mbabane, Swaziland
136.		Douglas Litchfield	Chief Transportation Coordinator Ministry of Public Works and Transport P.O. Box 58 Mbabane, Swaziland
137.		Jabulani Magagula	Head AVSEC Matsapha Airport P. O. Box D361, The Gables, H126 SWAZILAND
138.	**Tanzania**	Rapahel Wambura Bokango	Representative of the United Republic of Tanzania on the Council of ICAO Suite 15.50
139.	**Togo**	Komi Peguedou	Chief of Regulation and AVSEC Training Service

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
140.	**Uganda**	Stephen Chemoiko Chebrot	Minister of State Transport
141.		John Wycliffe Kabbs Twijuke	Representative of Uganda to ICAO Chairperson of the AFI SECFAL
142.		Mpango Kakuba	Deputy Managing Director Civil Aviation Authority P.O. Box 5536 Kampala, Uganda
143.		Jane Nakimu	Principal Aviation Security Inspector CAA Uganda
144.	**Zambia**	James Kapyanga	Honourable Minister
145.		Gabriel Lesa	Director General Civil Aviation Authority Block 26A Independence Avenue P.O. Box 50137 Lusaka, Zambia
146.		Davison Banda	National Aviation Security Committee
147.		David Kalindi	Senior AVSEC Inspector

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
148.		Hamoonga Bweembelo	Chief Security Officer Zambia Airports Operations Corporation Ltd
149.		Stephen Mbewe	Director Planning & Monitoring
150.			
151.		Robinson Misitala	Managing Director
152.		K. Ngombo	Zambia High Commission
153.		B. N. Kayelu	Zambia High Commission
154.	**Zimbabwe**	Eng. M. Madanha	Deputy Minister
155.		Rofina Chikava	Ambassador
156.		D. Matemba	
157.		Norman Sanyanga	Head, Aviation Security Civil Aviation Authority Harare Airport
158.		Sylvia Ngandu	Principal Air Transport Officer Ministry of Transport P O Box 595 Causeway, Harare, Zimbabwe

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
AUTRES ETATS			
159.	**China**	Tao Ma	Permanent Representative of China to ICAO Council
160.	**France**	Charles Yvinec	CRASAC French Embassy Dakar, Senegal
161.	**Indonesia**	Pramudya Sulaksono	Counsellor Embassy – Indonesia
162.		Miranto Suwahoi	Embassy – Indonesia
163.	**Saudi Arabia**	Saud Hashem	Director International Corporation
164.	**Malaysia**	Firdaushakim Akhimullah	Deputy Head of Mission High Commission of Malayasia
165.	**Venezuela**	A. Aluvilu	Emabassy of Venezuela
166.	**United Arab Emirates**	Aysha Alhameli	Permanent Representative to ICAO Council
167.	**United Kingdom**	Kashif Chaudry	UK Department for Transport Aviation Security
168.	**United States**	Michael Lawson	Council Representative of the US Mission on the ICAO Council

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
169.		Robert Ventu	Regional Director Africa, Middle East
170.		Gary Pleus	TSA Attache in West Africa (Dakar)
171.		Gary Seffel	TSA Attaché in Nairobi
172.		Lauren Beyer	TSA, Europe/Africa/Middle East Bureau Chief
173.		Chris Hadinger	TSA, Southern Africa
ORGANISATIONS			
174.	**AFCAC** **(African Civil Aviation Commission)**	Hany Y. Eladawy	President of AFCAC Egyptian Civil Aviation Authority Ministry of Civil Aviation of Egypt
175.		Iyabo O. Sosina	Secretary General African Civil Aviation Commission Route de l'aéroport Leopold Sedar Senghor B.P: 8898 Dakar, Sénégal
176.		Tefera Mekonnen Tefera	Director of Air Transport African Civil Aviation Commission Route de l'aéroport Leopold Sedar Senghor, B.P: 8898, Dakar, Sénégal
177.		Yvonne Mokgako	Security Expert African Civil Aviation Commission Route de l'aéroport Leopold Sedar Senghor

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
			B.P: 8898 Dakar, Sénégal
178.		Aminata A. Aluede	Secretary African Civil Aviation Commission Route de l'aéroport Leopold Sedar Senghor B.P: 8898 Dakar, Sénégal
179.		Mohamed Wade	IT Manager African Civil Aviation Commission Route de l'aéroport Leopold Sedar Senghor, B.P: 8898, Dakar, Sénégal
180.	**AFRAA (African Airlines Association)**	Elijah Chingosho	Secretary General African Airlines Association (AFRAA) Nairobi, Kenya
181.	**AU (African Union)**	David Kajange	Head of Transport and Tourism Division Infrastructure and Energy Department African Union Commission Addis Ababa, Ethiopia
182.		Maurice Niaty-Mouamba	Transport Consultant Infrastructure and Energy Department African Union Commission Addis Ababa, Ethiopia
183.	**CASSOA (East African Community Civil Aviation Safety and Security Oversight Agency)**	Robert Nviiri	Executive Director EAC CASSOA Plot 41-43 Circular Road P.O. Box 873 Entebbe, Uganda

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
184.	**ECAC (European Civil Aviation Conference)**	Salvatore Sciacchitano	Executive Secretary European Civil Aviation Conference 3, villa Emile Bergerat 92522 Neuilly sur Seine Cedex France
185.	**EU (European Union)**	Michaela Strohsschneider	Commissioner for Transport European Commission Rue de la Loi / Wetstraat 200 B-1049 Brussels Belgium
186.	**IATA (International Air Transport Association)**	Tanja Grobotek	Regional Director Africa & Middle East
187.		Sidy Gueye	Regional Director - Africa Airport, Passenger, Cargo and Security International Air Transport Association Lenana Towers Ninth floor, Lenana Road Nairobi, Kenya
188.	**INTERPOL (International Criminal Police Organization)**	Francis Rwego	Assistant Director **NCB Regional Police Services** **INTERPOL Regional Bureau, Nairobi** P.O. Box 42997 (00100) Nairobi – Kenya
189.	**International Organisation for Migration (IOM)**	Yitna G. Yitna	IOM Regional Office for Southern Africa Cr Arcadia & Festival St Hatfield, Pretoria, South Africa

NO.	PAYS/ ORGANISATION	NOM	ADRESSE
190.	**United Nations - UNCTED**	Weixiong Chen	Deputy Executive Director of the UN Counter-Terrorism Executive Directorate
191.	**World Customs Organization (WCO)**	Sergio Mujica	Deputy Secretary General

Annexe D

ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE - DELEGATION		
NO.	**NOM**	**FONCTION**
192.	Olumuyiwa Benard Aliu	President of the Council
193.	Djibo, Boubacar	Director, Air Transport Bureau (D/ATB)
194.	Barry Kashambo	ICAO Regional Director (ESAF)
195.	Mam Sait Jallow	Regional Director (WACAF)
196.	Mohamed Rahma	Regional Director (Middle East)
197.	Prosper Zo'o Minto'o	Deputy Regional Director (ESAF)
198.	Juan Lamosa	Chief, Implementation Support and Development – Security (ISD-SEC) (ICAO HQs)
199.	Christiane Dermarkar	Programme Officer, Public Key Directory (ICAO HQs)
200.	Frank Durinckx	
201.	Alassane Dolo	Regional Officer, Aviation Security & Facilitation (WACAF)
202.	Justus Nyunja	Regional Officer, Aviation Security & Facilitation (ESAF)
203.	Adiron Alberto	Regional Officer, Technical Assistance & Air Transport (ESAF)
204.	Fatou Thioune Sarr	Administrative Officer (WACAF)
205.	Mildred Owiti	Team Assistant, Aeronautical Meteorology, Aviation Security & Facilitation (ESAF)
206.	Catherine Nyagah	Team Assistant, Air Traffic Management, Search and Rescue & Flight Operations (ESAF)
Interpretes / Traducteurs		
207.	Alfred Detchou,	Deputy Director, Languages and Publications
208.	Ahmed El Sehemawi	Chief Arabic Translation Section
209.	Hasson Ramouk	Language Officer – Interpretation (AR)
210.	Mohamed Abddelrahman Ali Khalifa	
211.	Jennifer Clare Fritz	Language Officer – Interpretation (EN)

212.	Gaston Jordan	Language Officer – Interpretation (FR)
Interpretes Free-lance		
213.	Chantal Marriotte	Interpreters
214.	Maria Texeira	Interpreters
215.	Margaret Rumpf	Interpreters
216.	Zeferino Fanequico	Interpreters
217.	Abdelatif Jouibli	Interpreters
218.	Mahmud Eshtiwi	Interpreters Libyan Embassy 8 Conrad Rust Street.whk P.O. Box 124
219.	Rami Kaal	Interpreters Libyan Embassy 8 Conrad Rust Street.whk P.O. Box 124
220.	Ali Asaadi	Interpreters Libyan Embassy 8 Conrad Rust Street.whk P.O. Box 124